ABJC, 4 rue Aristide Briand 44340 BOUGUENAIS
09 71 50 74 08 - abjc.bouguenais@orange.fr
www.abjc-bouguenais.fr @assoabjcbouguenais

IRRIGATION DE PARCELLES AGRICOLES

Projet Anabta Palestine

ABJC Association Bouguenais Jumelage et Coopération

AACA Association Agricole Coopérative d'Anabta.

SOMMAIRE :

1. **Présentation de l'ABJC, du partenariat et de l'AACA**
2. **Localisation**
3. **Présentation technique, humaine, économique et environnementale du projet**
4. **Annexes**
5. **Budget**
6. **Fiscalité**

ABJC – Patrick SONN – Pilote Palestine

04/04/2019

IRRIGATION DE PARCELLES AGRICOLES

Projet Anabta Palestine

1) Présentation de l'ABJC, du partenariat, de l'Association agricole d'Anabta.

Créée en 1991, **l'ABJC** – 150 adhérents – a pour but de favoriser les liens d'amitié et de solidarité avec les habitants et les associations des cinq villes partenaires de Bouguenais : en Allemagne, Roumanie, Nicaragua, Sénégal et Palestine.

Une convention d'objectifs lie l'association à la ville de Bouguenais. Elle permet une collaboration étroite lors de nos actions respectives avec nos villes partenaires.

La ville d'Anabta, 9.000 habitants, est située dans le gouvernorat de Tulkarem dans le nord de la Cisjordanie. Elle est partenaire de Bouguenais depuis 2006.

Depuis plusieurs années, l'ABJC a noué des contacts étroits avec les associations d'Anabta. Des représentants de l'association des Femmes, du conseil Municipal des Jeunes, de l'association agricole et du village de Kfar Rumman ont séjourné à Bouguenais fin 2016.

Plusieurs projets ont été mis en œuvre, notamment en faveur de l'association des Femmes et du village de Kfar Rumman, village défavorisé situé à quelques kilomètres d'Anabta.

L'association agricole d'Anabta, créée en 1991, regroupe 55 adhérents et vient en aide à 130 agriculteurs environ. Les priorités de l'association sont : l'irrigation, l'amélioration de la qualité de la terre, la sensibilisation et l'éducation des jeunes à une agriculture raisonnée. L'accès à l'eau est la principale difficulté.

Fin 2016, le Président de l'association a eu, durant son séjour à Bouguenais, plusieurs contacts et échanges fructueux avec les agriculteurs de la commune au sujet des cultures maraîchères.

2) Localisation

Anabta est située dans le nord de la Cisjordanie

Vue générale d'Anabta

3) Présentation technique, humaine, économique et environnementale

CONTEXTE :

Le projet a été proposé par un partenaire local **l'Association Agricole Coopérative d'Anabta (AACA)** en 2016.

L'AACA est un organisme à but non lucratif qui « vise » le développement de l'agriculture locale. Une de ses actions est la gestion d'un réservoir permettant l'irrigation de maraichages. L'eau est un problème important en Palestine.

PROBLÉMATIQUE :

L'installation actuelle ne permet pas une gestion adéquate/optimale. Cet état de fait entraîne une limitation du rendement pour les 45 exploitants actuels et empêche le développement des terres agricoles.

Problème pour maitriser le stock d'eau.

PRÉSENTATION TECHNIQUE :

L'AACA achète l'eau au propriétaire d'un forage pour remplir le réservoir. L'eau transite par un tuyau jusqu'à la citerne. Lorsqu'un agriculteur veut arroser, l'eau passe par le même tuyau mais en sens inverse. Si l'arrosage se fait en même temps que le pompage, le remplissage de la citerne est diminué.

Remplissage et distribution avec un seul tuyau

Réservoir AACA

L'unicité du tuyau empêche donc l'AACA de gérer le remplissage de la citerne comme elle le voudrait.

RÉPONSE PROPOSÉE :

Nous avons l'accord des deux municipalités (Anabta et Bouguenais) pour la solution naturelle qui est donc de doubler ce tuyau. L'AACA nous sollicite pour acheter les 801 mètres de tuyau à une entreprise locale.

La municipalité d'Anabta se chargera des travaux d'installation de ce tuyau (- tranchées).

Le coût du projet se monte à 8 908 €.

Nous sommes sollicités à hauteur de 6 400 €.

APPORT DE LA SOLUTION PROPOSÉE :

L'amélioration de la gestion de la citerne aura plusieurs conséquences à la fois humaines, économiques et environnementales :

- **Conséquences humaines :**

- amélioration des conditions de travail des exploitants

- **Conséquences économiques :**

- augmentation des rendements / réduction des prix (circuit court)
- achat du tuyau à une entreprise locale ==> aide au tissu économique local
- investissement limité
- résolution d'une problématique portée par un partenaire local
- conséquences positives pour le tissu économique local

- **Conséquences environnementales :**

- extension des terres irriguées / permettre l'installation de nouveaux exploitants
- meilleure gestion de l'eau dans une région ou ce problème est stratégique, moins de gaspillage de l'eau.

DONNÉES TECHNIQUES :

Objet : Création d'une canalisation supplémentaire pour alimenter un réservoir d'eau servant à l'irrigation de parcelles agricoles.

Longueur de la canalisation à créer : 801 mètres

Diamètre de la canalisation : 4 pouces soit 10,16 cm

Débit de la pompe de forage : 70 m^3/ h

Dénivelé : 24 mètres

Volume du réservoir à alimenter : 350 m^3

Il n'y a pas de liaison niveau haut/niveau bas entre le réservoir et la pompe. La surveillance est à la charge de l'employé de l'Association.

La pose de la canalisation ainsi que les raccordements seront réalisés par l'Association.

Les travaux de voirie nécessités par le franchissement de deux petites routes seront réalisés par la municipalité d'Anabta.

UTILISATION DE L'EAU DU RÉSERVOIR

Actuellement la canalisation existante fonctionne aussi bien en flux montant qu'en gravitaire en provenance du réservoir. A l'avenir, la canalisation existante ne servira plus qu'en gravitaire en provenance du réservoir.

Les 45 agriculteurs disposent chacun d'un accès à cette canalisation avec vannage et compteur individuel.

Le volume d'eau annuel consommé est de 47.000 m^3.

La production annuelle des 45 parcelles irriguées est de 500 tonnes.

Fruits et légumes : arbres fruitiers, tomates, concombres, poivrons, aubergines, haricots, radis, laitues, coriandre, thym.

L'objectif est d'atteindre une production de 700 tonnes.

Coût annuel de l'irrigation des 45 parcelles :

Redevance annuelle au propriétaire du forage	16 000 Euros
Entretien du réservoir, des compteurs, de la canalisation et le salaire de l'employé	4 000 Euros
Total	**20 000 Euros**

Le total de la redevance, du salaire et de frais d'entretien est de 20 000 €. Il n'y a pas de différence entre le coût annuel et la recette annuelle versée par les utilisateurs.

4)Annexes

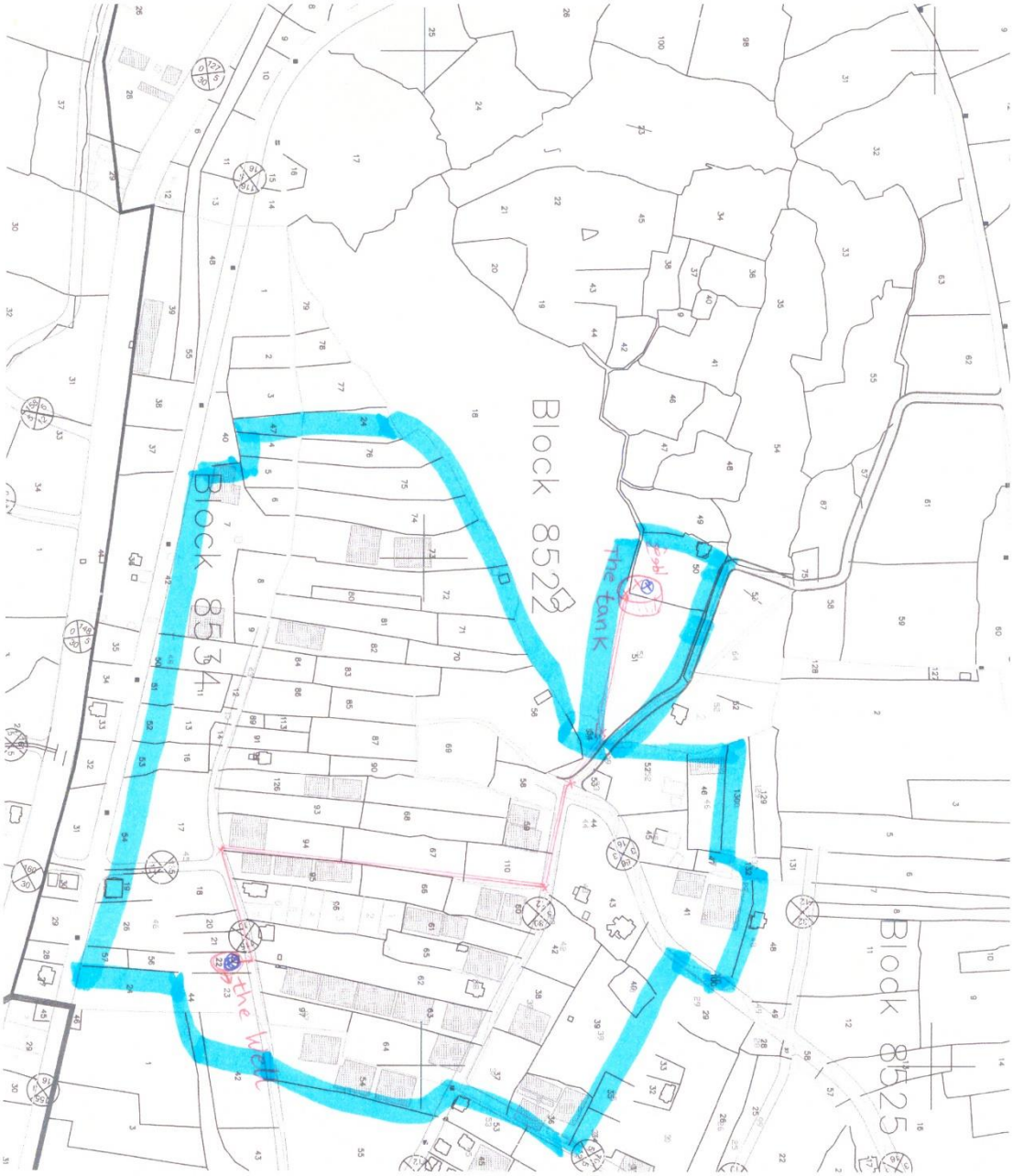

Périmètre des 45 parcelles

Vue générale d'Anabta et localisation des parcelles

5) Budget du projet :

Nature de la dépense	Contributeur	Montants en euros
Achat du tuyau (801 mètres à 8 euros le mètre)	À FINANCER	6.408 €
Franchissement des routes – deux tranchées	Mairie d'Anabta	1.000 €
Installation, soudage et fixation de la canalisation, pièces de rechanges	Association agricole d'Anabta	2.500 €
Total du projet		**8.908 €**

6) Fiscalité :

Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un reçu fiscal n°11580*03 à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats (sauf pour la déclaration par internet)

Le don à une œuvre d'Intérêt Général permet un taux de réduction fiscale de :

- Pour les entreprises : 60% du montant du don. (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués.

- Pour les particuliers : 66% du montant du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer).

L'ABJC s'engage à faire connaitre l'engagement participatif du donateur.

Lettre de Mme Le Maire de Bouguenais du 22/01/2019

Ville de Bouguenais

Martine Le Jeune
Maire

CULTURE - RELATIONS INTERNATIONALES
Secteur d'activité : Relations Internationales
et Coopération Décentralisée
Affaire suivie par : P. PASCO

PP. 2019.1 N° 1

Bouguenais, le 22 janvier 2019

Objet : Recommandation du projet de coopération présenté par l'Association Bouguenais Jumelage Coopération en faveur de l'association agricole de la Ville d'Anabta, Palestine.

Madame, Monsieur,

L'Association Bouguenais Jumelage Coopération est activement engagée dans les deux jumelages et trois coopérations de la Ville de Bouguenais.

Depuis 2006, date de signature du pacte d'amitié entre les Villes d'Anabta et Bouguenais, son groupe « Palestine » est fortement mobilisé dans la sensibilisation citoyenne aux causes et conséquences du conflit israélo-palestinien, à la mise en œuvre de projets en soutien aux associations d'Anabta, et au développement des échanges culturels.

Chaque année, l'ABJC met en œuvre des projets avec le soutien financier de la ville et d'autres partenaires. En 2019, l'un de ses objectifs est d'aider l'association agricole d'Anabta à améliorer le système d'irrigation des terres. Pour ce faire, elle a choisi de solliciter votre entreprise. J'encourage cette initiative et vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce projet remarquable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

VILLE DE BOUGUENAIS 44 (Loire-Atlantique)

Martine LE JEUNE
Maire de Bouguenais

Mairie de Bouguenais
1 rue de la Commune de Paris 1871 - BP 4109 - 44341 Bouguenais Cedex • Tél. : 02 40 32 29 29 / Fax : 02 40 65 32 45 • www.ville-bouguenais.fr